MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

## Décision n° 2022/093/2197

**Objet : Marché de « Prestation de nettoyage des bâtiments, de la vitrerie et fournitures de consommables pour sanitaires de la Commune de Cabriès». Attribution des lots n°1 et 2 à l'entreprise ESSI.**

---

**La maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2123-1 à R.2123-7 ;

**Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4 ;

**Vu** la procédure de consultation N° 22033 avec publicité sur « marchés sécurisés », au BOAMP et au JOUE,

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offre en date du jeudi 20 octobre 2022 à l'issue de la présentation du Rapport d'Analyse des Offres par la consultante de la Sté Négo Partner.

**Considérant** que l'offre de la société ESSI correspond aux attentes de la commune, en étant économiquement la plus avantageuse,

## DÉCIDE
## en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

**ARTICLE 1 :** D'attribuer et signer le marché de prestation de nettoyage des bâtiments, de la vitrerie et fournitures de consommables pour sanitaires de la Commune de Cabriès :

- LOT 1 « Ecoles » : avec la société ESSI sise 132, rue Albe, 13004 Marseille, représentée par M. Pascal BARBER, agissant en qualité de Directeur du développement, pour le montant total du marché de : 486 754.50 € HT (107 508,90 € HT année 1 et 126 415,20 € HT par an les années 2,3 et 4) ;
- LOT 2 « Bâtiments municipaux, culture et arts et le complexe sportif » : avec la société ESSI sise 132, rue Albe, 13004 MARSEILLE, représentée par M. Pascal BARBER, agissant en qualité de Directeur du développement, pour le montant total du marché de : 1 088 529,60 € HT (272 132,40 € HT annuel).

**ARTICLE 2 :** Le présent marché prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois pour une période maximale de 4 ans.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses afférentes seront prélevées au budget de l'exercice 2023 de la commune et des suivants.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée aux intervenants et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État dans le département et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre l'Etang.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services et les Directeurs, Directrices de pôle sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

**ARTICLE 6** : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 27 octobre 2022
La Maire,

**Amapola VENTRON**

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20221103-2022-093-2197-DE
Date de réception préfecture : 03/11/2022

MAIRIE CABRIÈS BOUCHES-DU-RHÔNE 13480